



Commune de Val-d'Illiez

Formule de demande d'autorisation de construire simplifiée pour cabanon de jardin

Requérant	1 seule adresse			
	Nom			
	Prénom	Filiation		
	Rue	Localité		
	Tél.	Fax.		
Propriétaire (s) de la parcelle	Nom			
	Prénom	Filiation		
	Rue	Localité		
	Tél.	Fax.		
Auteur des plans				
Localisation de la demande	Localité	Val-d'Illiez	Lieu dit	
	Plan Folio no		Bâtiment no	
	Parcelle(s) no		Surface	m ²
	Coordonnées	X▶ Y▲	Zone	
Coût	Coût du cabanon	CHF		
Délais prévus	Début des travaux		Fin des travaux	
Matériaux	Matériaux prévus pour l'exécution du toit			
	Incombustible	<input type="checkbox"/>		
	Combustible	<input type="checkbox"/>		
	Couverture			
Servitude				
Contenu du dossier	en 2 exemplaires pliés au format A4			
	Plan de situation avec localisation	<input type="checkbox"/>		
	Plans du cabanon ou	<input type="checkbox"/>	Accord écrit du voisin	<input type="checkbox"/>
	Photos / Prospectus	<input type="checkbox"/>	Mesures de sécurité	<input type="checkbox"/>
	Photos du bâtiment existant	<input type="checkbox"/>	(établi par la Commune)	
Documents complémentaires				
Signatures	Lieu	Date		
	Requérant (e)	Propriétaire(s)	Auteur des plans	
	Dossier déposé auprès de l'administration communale le			

Remarques de l'administration communale

Décision **Construction d'un cabanon de jardin autorisée en Séance du Conseil communal du**

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

[Redacted signature]

Ismaël Perrin

Le Président de la Commission des Constructions :

[Redacted signature]

Pascal Trombert

Notification **La présente autorisation est notifiée au requérant le**

Annexes **- 1 dossier approuvé
- fiches de début et de fin des travaux à nous retourner dûment datées et signées**

Critères pour dossier simplifié sans mise à l'enquête publique

- ↵ Surface : maximum 10 m²
- ↵ Hauteur : maximum 3 m
- ↵ Matériau visible : en bois de même couleur que le bâtiment existant
- ↵ Toit : 2 pans
- ↵ Nombre : 1 cabanon par parcelle
- ↵ Distance minimale à la limite : 2 m

Cabanon non autorisée :

- ↵ Sur balcons, terrasses
- ↵ Annexée au bâtiment

Pièces à produire en 2 exemplaires :

- ↵ Plan de situation avec localisation du cabanon
- ↵ Photos / prospectus ou plans du cabanon avec indications des dimensions
- ↵ Photos du bâtiment principal
- ↵ Accord écrit du voisin

Emoluments

Les émoluments et frais, à charge du requérant et encaissés à la délivrance de l'autorisation de construire, s'élèvent à CHF 100.-.